

A LA RACINE DES DÉVIANCES

Quand le coupable en vient à être considéré comme victime



Fausto De Sanctis, juge auprès du Tribunal régional fédéral de la 3ème région¹, devenu célèbre lors de l'Opération Satiagraha², affirme qu'au Brésil, la corruption n'est presque jamais punie car les droits qui sont garantis aux présumés coupables transforment ces derniers en victimes.

Par Luis Brasilino

Source : *Le monde diplomatique Brasil* - 02 septembre 2011

Traduction : Roger GUILLOUX pour Autres Brésils

¹ (NdTr) Les Tribunaux régionaux fédéraux constituent la seconde instance de la Justice fédérale. Le pays est divisé en 5 régions, la 3^{ème} correspond aux Etats de São Paulo et du Mato Grosso do Sul.

² (NdTr) *Operação Satiagraha* : vaste opération policière menée par la Police Fédérale et le juge Fausto de Santis contre un groupe de banquiers et notamment Daniel Dantas et qui, en 2008, a mis en évidence les complicités politiques et judiciaires dont les coupables ont pu bénéficier, opération qui s'est en fait retournée contre les policiers et le juge en charge de cette opération.

Le Monde Diplomatique Brasil – Comment analysez-vous les dernières accusations de corruption contre le Dnit³, le Ministère du Tourisme et d'autres institutions ?

Fausto De Sanctis – Scandales et corruption sont des plaies dont on a du mal à se défaire au Brésil, ils sont peut-être le reflet d'un pays qui ne donne pas toute l'importance qu'il mérite au combat contre le crime organisé. Et il ne s'agit pas seulement de l'impression d'un public non spécialisé ; ceux qui travaillent dans le domaine du Droit savent que les poursuites judiciaires n'aboutissent pas à une décision définitive.

D'un autre côté, il existe une certaine attitude chez le citoyen lambda – et cela vaut pour tous - une culture de la tolérance, de l'accommodation face aux petites transgressions qui finit par se répercuter en haut de l'édifice social, au niveau des autorités qui le représentent. Par conséquent, il n'existe pas le peuple d'un côté, le Congrès et les autres autorités de l'autre, mais parfois, dans la mesure où la conduite individuelle tolère certaines petites effractions, elle finit par encourager la corruption généralisée.

Diplomatique – La structure du système politique brésilien actuel a-t-elle une relation particulière avec la corruption ?

Fausto De Sanctis – Il existe des problèmes au niveau des trois pouvoirs. Mais on ne combat pas la corruption sans que chacun ne commence par balayer devant sa propre porte et sans savoir que la conduite correcte est celle que tout le monde doit suivre. Ainsi ces petits accommodements dont j'ai parlé aboutissent au maintien d'un *statu quo*. Je veux dire par là que, quand un citoyen négocie le paiement d'une amende, il légitime la corruption. Par ailleurs, le pays baigne dans un environnement égocentrique. En dehors des grands moments du football, les gens ne voient pas la nation comme une communauté dont ils feraient partie. Quand se produit une manifestation publique, elle ne s'attaque pas au grand problème national, la corruption, qui a un effet limitant au niveau d'une santé publique de qualité, d'une éducation de pays développé. La corruption est profondément enracinée chez les citoyens, dans les institutions, et les gens semblent être heureux et satisfaits du pays de ce pays qui est le leur.

C'est aussi une question liée au fait que le Brésilien a tendance à se satisfaire de ce qu'il a. Celui qui peut payer un micro-onde en dix prestations est satisfait alors qu'il habite dans une favela. Quant à l'élite, elle a d'autres préoccupations que la lutte contre cet état de choses qui permet le maintien des inégalités

Le pouvoir législatif, quand il élabore des lois, le fait de manière à privilégier les situations de tergiversations – des tergiversations de type juridique. En d'autres termes, il définit des codes, des lois et des règlements extrêmement complexes qui permettent, en aval, la vente de passe-droits. De plus, très souvent, les lois sont conçues non pas pour répondre aux besoins du plus grand nombre, mais plutôt aux intérêts de groupes privés ou de personnes privilégiées. C'est ce que fait le Pouvoir Législatif, avec l'appui de l'Exécutif. Au Brésil, on a

³ (NdTr) Dnit : Département national des infrastructures de transport

l'impression que, sous prétexte de gouvernabilité, ces deux pouvoirs n'en font plus qu'un. Et nous avons un Pouvoir Judiciaire qui, avec les décisions qu'il prend, renforce cet état de choses, met à l'honneur l'inégalité. C'est une question culturelle qui, à partir du citoyen de base, imprègne les différents pouvoirs, de manière inévitable ...

Diplomatique – Vous parlez de cette préoccupation pour les questions individuelles. Mais il existe bien un groupe qui profite de ce système, n'est-ce pas ? De quel groupe s'agit-il ?

Fausto De Sanctis – Sans aucun doute. Ce système profite toujours à un groupe que je ne vais pas nommer mais qui renvoie à une certaine élite qui, d'une manière ou d'une autre, se maintient au pouvoir. Et c'est là qu'entre la question d'un Pouvoir Judiciaire indépendant et non pas à la remorque du politique.

L'élection des juges d'appel et des juges des instances supérieures doit être repensée, car dans la situation actuelle, elle peut résulter des relations politiques. Un cinquième des juges d'appel est choisi à partir d'une liste d'avocats et de Procureurs sélectionnés tout simplement par les corporations qui les représentent et qui, bien évidemment, prennent en considération les questions politiques. Au Tribunal Supérieur de Justice⁴, un tiers des postes est réservé aux personnes venant du Barreau et du Parquet. Et, en ce qui concerne la Cours Suprême⁵, il n'existe aucune liste, la sélection est à l'entière discrétion du Président de la République.

Les grandes questions, aujourd'hui au Brésil, sont tranchées par les tribunaux de deuxième instance et des instances supérieures parce que les autorités disposent de privilèges liées à leur fonction. C'est un système avec jugement collégial qui est complexe et lent et qui n'aboutit qu'à d'infimes résultats.

Diplomatique – C'est un système qui a été mis en place dans le but de maintenir les choses dans leur état actuel ?

Fausto De Sanctis – C'est un système judiciaire timide, inopérant, qui certainement décourage toutes les autres institutions de lutte contre le crime organisé et la corruption. Créé avec l'idée d'apporter un souffle démocratique, il a, en réalité, conduit à l'impunité totale.

Diplomatique – Ce qui vaut pour ceux qui disposent d'un accès privilégié vaut également pour les détenteurs du pouvoir économique ?

Fausto De Sanctis – La corruption est un échange de faveurs entre ceux qui ont le pouvoir économique et ceux qui ont le pouvoir de décision. Cela peut être sous forme d'argent ou non. La corruption ne se réduit pas à la recherche de l'argent, du méga-contrat avec le

⁴ (NdTr) Juge les appels en instance au niveau fédéral

⁵ (NdTr) Le Tribunal fédéral suprême (Supremo Tribunal Federal – STF) constitue la plus haute juridiction dans la hiérarchie juridique du pays. Il exerce, du point de vue français, les compétences appartenant au Conseil constitutionnel et certaines des compétences attribuées à la Cour de cassation.

gouvernement ; obtenir un poste peut aussi être une forme de corruption. N'importe quel intérêt personnel qui dénature l'intérêt public, relève de la corruption et le combat contre ces pratiques est complexe, mais il est plus que temps de l'affronter.

Aujourd'hui, la télévision nous permet de prendre connaissance de ces scandales. L'attention ne se focalise plus sur le fait scandaleux lui-même mais sur les autorités qui agissent légitimement en se fondant sur l'état de droit et qui sont tenues en échec, qui sont acculées alors que, pendant ce temps le fait principal fini par être considéré comme secondaire. Notre pays, c'est ça !

Diplomatique – Très souvent, le fait est exploité politiquement au lieu de faire l'objet d'une investigation ?

Fausto De Sanctis – Les actions qui sont entreprises par la justice, sur la base de l'intérêt public, dans un premier temps au niveau du Parquet ou même de la police, sont fréquemment interprétées comme des actions à connotation politique, alors qu'elles n'ont rien de politique. Elles ne font que résulter de la loi et de l'Etat de Droit. Et, à leur convenance, certaines autorités publiques interprètent ces actions comme étant politiques, démeritant immédiatement et sans une analyse profonde, l'action qui est légitime et attendue.

Diplomatique – Cette posture qui consiste à ne pas faire ressortir le contenu véritable du fait scandaleux, contribue également à protéger les corrupteurs qui ne sont ni poursuivis ni punis ?

Fausto De Sanctis – Sans doute car les corrupteurs n'imaginent même pas qu'ils puissent être punis, ni les corrompus non plus. L'indignation la plus forte de la part de la population concerne les personnes corrompues, mais il n'existe pas de corrompus sans corrupteurs. La faute de la personne corrompue est-elle grave ? Certainement, car cette personne détient une charge publique et on attend d'elle une conduite exemplaire. C'est vrai mais la faute du corrupteur est aussi grave puisqu'il incite l'autorité publique à s'écarter du droit chemin.

Diplomatique – Toujours en ce qui concerne les corrupteurs, que pouvez-vous nous dire au sujet de l'économie informelle et illégale au Brésil, au sujet de cet argent qui circule en marge du système financier et qui finit par financer la corruption ?

Fausto De Sanctis – Il y a des personnes qui, aujourd'hui encore, pensent que l'achat d'un produit piraté⁶ est légitime. Elles oublient que derrière le piratage il y a la corruption des autorités d'une manière générale, et le crime organisé. Et cela parce qu'il ne s'agit pas que de copies ; il existe dans le monde de l'illégalité, une guerre qui invariablement occasionne

⁶ (NdTR) Il est fait référence notamment au copies de documents sur support CD et DVD (musiques, films, spectacles, ...) vendus de manière ostensible dans la rue, sur les places et dans les bars à moins de trois réaux (1€ 30) l'unité.

des crimes plus graves tels que des homicides, des traffics d'armes et de drogues. En plus, dans les grandes villes, nous voyons de nombreux kiosques vendant des produits piratés. Où se trouve la répression policière ? Et l'action coercitive du citoyen ? Je vais même plus loin : on attend beaucoup de la police qui est aux premières lignes parmi les autorités responsables de la lutte contre le crime mais on ne lui donne pas les garanties nécessaires pour agir. Ces garanties visent à rendre possible des décisions courageuses, impartiales, libres et adéquates, mais l'action de la police est sujette à des ingérences politiques.

Diplomatique – C'est donc le manque de garanties données à la police qui empêche l'Etat de contrôler l'économie illégale ?

Fausto De Sanctis – Premièrement, nous avons besoin d'une police qui dispose de garanties nécessaires pour agir avec impartialité, indépendance et courage. Deuxièmement, nous avons besoin d'un système judiciaire qui ne désoriente pas, qui consacre une jurisprudence légitimant l'investigation partant, par exemple, d'une dénonciation anonyme, de procédés spéciaux tels que la prime à la dénonciation, les écoutes téléphoniques, ... Et non pas de jurisprudences qui tantôt consacrent et légitiment certaines approches et tantôt les récuse.

Il existe une désorientation juridique importante. La police, le Parquet et le Judiciaire ne savent plus comment mener une investigation et traiter ces questions car il y a des décisions conflictuelles. Et cela, même d'une cours de première instance à une autre. Par exemple, la Cours Supérieure de Justice a rejeté les prorogations d'autorisation d'écoutes téléphoniques et de dénonciations anonymes mêmes quand elles sont accompagnées d'investigations préliminaires alors que le Tribunal Fédéral Suprême les reconnaît.

Diplomatique – Et en ce qui concerne l'agent économique, pourquoi choisit-il d'agir dans l'illégalité ?

Fausto De Sanctis – Au Brésil, toute personne qui traite avec le pouvoir considère la corruption comme un fait naturel. A tel point que les entreprises étrangères, dans leur comptabilité prévoient des sommes destinées à la corruption. La Convention de Merida de 2003, entrée en vigueur en 2006 au Brésil, a essayé d'y mettre fin, stipulant que toute forme de corruption devait être combattue puisqu'elle portait atteinte à la dignité humaine, touchant plus durement les pauvres. Il s'agit d'une sorte d'impôt, entre parenthèses, injustement payé et qui conduit au maintien du *statu quo*.

La corruption renforce les inégalités à partir du moment où elle n'est pas combattue. Au contraire, ici, tout ce qui est fait dans le but de punir les corrompus est détruit, n'est pas retenu par les autorités compétentes lesquelles, quand elles se manifestent, le font pour rejeter l'action de l'Etat au lieu de condamner le fait criminel. C'est toujours comme cela. Le coupable est ainsi considéré comme étant la victime et non comme le probable violeur de la loi. Et c'est cela, sans doute, qui est à la racine de tout. La façon d'aborder la corruption et

les crimes économiques de manière générale est un fort indicateur du degré d'évolution d'un pays en ce qui concerne son système institutionnel.

Diplomatique – En plus de la piraterie, quels sont les activités que vous estimez devoir souligner en ce qui concerne l'origine de l'argent illégal ?

Fausto De Sanctis – Je connais des maires qui, dès qu'ils assument leurs fonctions, doivent accéder aux demandes d'emploi de personnes qui ont voté pour eux. C'est ce "bouillon culturel" qui a conduit à l'augmentation sans fin de postes réservés et à des manières de penser et d'agir, ce qui est pire encore puisque cela signifie que la corruption est à la base de décisions prises dans le but de satisfaire les intérêts de ces groupes. La rupture avec cette culture viendra à partir du moment où sera mis en place un nouveau modèle de gouvernement, qui ne soit pas celui des concessions, des faveurs réciproques, et aussi quand les institutions assumeront véritablement leur responsabilité et montreront leur volonté d'un combat sans relâche contre la corruption.

Diplomatique – Et cela peut être fait sans que l'on modifie la législation ?

Fausto De Sanctis – Pour combattre la corruption, il est nécessaire de repenser la procédure d'élection des juges et des conseillers des Cours des Comptes. Il est nécessaire de légitimer définitivement les procédures spéciales d'investigation. La corruption ne se combat pas simplement à l'aide de l'instauration d'une enquête de police et d'une audience de témoins. Elle exige la levée du secret bancaire et fiscal, la possibilité d'écoutes téléphoniques, la reconnaissance des dénonciations anonymes, des délations anonymes avec primes dans la mesure où le dénonciateur craint pour sa vie.

Diplomatique – Et pourquoi cela n'est-il pas possible aujourd'hui ?

Fausto De Sanctis – Ce n'est pas possible au niveau où cela devrait se faire. Nous avons besoin d'une législation qui combatte le crime organisé et la dynamique législative actuelle continue à traiter le coupable comme s'il était la victime et non le violeur présumé de la loi. Ceci, évidemment, ne remet pas en cause le principe d'innocence.

Le code pénal permet tout type d'action dans la mesure où il est en faveur de l'accusé. Le juge penche d'un côté et arrête de regarder l'intérêt général. Un autre changement nécessaire consiste à mettre fin aux conditions spéciales de jugement résultant de prérogatives liées à la fonction, privilèges qui ont stimulé et consacré l'impunité. La complexité de ce système a été conçue dans le but de favoriser les passe-droits et non pas d'arriver à une décision judiciaire honnête. Mettre fin à un régime spécial de prison pour les personnes diplômées - car c'est là un privilège de plus - concédé à un groupe qui, justement, devrait avoir une conduite irréprochable. Récompenser non seulement le délateur mais aussi celui qui réussit à faire revenir l'argent obtenu lors d'actes de corruption. Mettre en

place une typologie du crime d'enrichissement illicite. Mettre en place l'action civile d'extinction de biens visant à récupérer le patrimoine de celui qui a commis un acte illégal. Repenser l'*habeas corpus* qui, aujourd'hui, est utilisé de manière à frauder le processus légal. Je ne demande pas la fin de l'*habeas corpus*, il a sa raison d'être mais il doit y avoir un critère pour son utilisation.

Diplomatique – Mais qui profite de ce système ? Puisque, d'un autre côté, les prisons sont surpeuplées et beaucoup de prisonniers ne bénéficient pas de telles garanties. Pourquoi n'en profitent-ils pas ?

Fausto De Sanctis – Si l'on fait une analyse de la population des prisons, on va découvrir qu'elles sont destinées uniquement aux personnes se trouvant au bas de l'échelle économique. A partir de maintenant, avec la mise en application de la loi 12.403 du 04 juillet, les gardes à vue vont devenir quasi impossibles à appliquer à ceux qui détiennent le pouvoir économique ou politique. S'il est vrai que l'on ne souhaite la prison à personne, elle est quand même nécessaire, n'est-ce pas ? Et vouloir réduire le nombre de prisonniers sans se demander si la condamnation à la prison a été pertinente, est une mesure imprudente et qui incite à la pratique criminelle.

Diplomatique – Vous ne craignez pas que vos propositions finissent par conduire à la prison encore plus de gens qui ne disposent pas de moyens pour faire face aux dépenses de ces procédures d'appel ?

Fausto De Sanctis – Si. Il n'y a pas de doute que l'objectif principal de la justice est de traiter tout le monde de manière égale. Mais il faut savoir que la législation pousse le juge à libérer les prisonniers, et en premier lieu, les plus riches. On a l'impression que le législateur veut nous rappeler que la prison est restreinte au pauvre.

Diplomatique – On peut donc dire qu'il existe une immunité pour les riches ? A laquelle s'ajoute la stratégie d'ajournement des actions jusqu'à leur prescription ?

Fausto De Sanctis – Sans aucun doute. Il existe une modalité de prescription qui devrait disparaître, la prescription *intercorrente*⁷ qui est une manière de privilégier l'immunité. Les autorités responsables de la lutte contre la corruption doivent prendre en compte le fait que les juges, les procureurs, les politiques, les ministres, etc, sont des personnes exposées du point de vue politique (des PEPs comme l'on dit dans notre jargon⁸) et étant des PEPs, elles doivent être sous la vigilance la plus attentive des autorités. Toute attitude suspecte doit conduire le Parquet et la police à diligenter une action immédiate.

⁷ (NdTr) prescription *intercorrente* : je n'ai pas trouvé l'expression équivalente en français – si tant est qu'elle existe. Il s'agit d'une prescription qui résulte de l'inertie, du manque de volonté et/ou de l'incapacité de la part de l'accusation à poursuivre son action en justice.

⁸ (NdTr) PEPs : pour Personne Politiquement Exposée

Il n'existe pas de loi permettant de combattre le crime organisé d'une manière efficace, de moyens fournissant des instruments qui, d'une certaine manière limitent la liberté, mais sont légitimes dans la mesure où il n'existe pas d'autre manière d'agir. Cependant ces instruments sont perçus comme étant arbitraires, antidémocratiques, relents de la dictature ...

Diplomatique – Du point de vue des garanties offertes aux juges, comment analysez-vous l'assassinat de la juge Patrícia Acioli⁹ de Rio de Janeiro ?

Fausto De Sanctis – Dans ce cas, ce qui saute aux yeux, c'est que l'Etat, quand sa priorité va d'abord à la protection de l'accusé, met en danger les valeurs institutionnelles elles-mêmes. La juge a été victime de cette fragilité de la législation. D'autres juges ont subi des menaces, moi-même j'en ai été victime, et le juge ne dispose d'aucun soutien. Si les décisions prises au niveau de la première instance sont invariablement rejetées, quel qu'en soit la teneur, cela peut conduire à de tels crimes.

Diplomatique – Les attaques portées contre l'Opération Satiagraha rentrent dans ce cadre ?

Fausto De Sanctis – Non, je ne parlerai pas d'un fait particulier, l'opération Satiagraha, Pas seulement de ce cas, je parle en me fondant sur une expérience de vingt ans dans la Justice fédérale et un an et demi dans la justice de l'Etat (de São Paulo). Ce que l'on voit de manière systématique, ce sont des modifications de la loi qui transforment l'accusé en victime, privant complètement d'une protection plus grande les véritables victimes. Le cheminement de la jurisprudence vient s'échouer sur les excès d'une forme de garantie inconséquente et téméraire.

La présomption d'innocence doit-elle être assurée ? Oui bien sûr. Mais, par exemple, alors que la prison préventive, suite à une condamnation en première instance, est considérée comme légale aux USA, en France ainsi que dans de nombreux pays, au Brésil, c'est une chose impensable. Nous tombons dans un radicalisme total des garanties (de l'accusé) radicalisme irresponsable et qui crée la peur chez les gens, décourage les victimes de porter plainte et génère une peur institutionnelle que beaucoup de juges disent partager dans la mesure où peu d'entre eux sont protégés par le propre pouvoir judiciaire.

⁹ (NdTr) La juge Patrícia Acioli qui s'était spécialisée dans les crimes commis par les milices et la police a été assassinée en août dernier, assassinat commandité par un groupe de policiers. Au moment du crime, elle ne bénéficiait plus de protection policière.